

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**OBJET :** Subventions de fonctionnement 2023

**REF. :** Délibérations du Conseil Communautaire du 24 juin 2020 et du 6 avril 2023

**EXPOSÉ**

Par délibération en date du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation au Bureau afin de procéder aux attributions de subventions dans la limite de l'enveloppe de crédits approuvée par le Conseil Communautaire et inscrite au budget.

Lors du vote du budget le 6 avril dernier, le Conseil Communautaire a décidé de fixer l'enveloppe de crédits dédiée aux subventions de fonctionnement aux associations à 830 000 €.

Un groupe de travail composé d'élus s'est réuni pour étudier les demandes de subventions de fonctionnement déposées. Considérant les orientations budgétaires 2023 fixées lors du Conseil Communautaire du 6 avril dernier, le groupe de travail propose d'affecter une partie des crédits comme suit :

**Subventions de fonctionnement 2023 :**

Thématiques / Bénéficiaires	Montant de la subvention 2023
<b>CULTURE</b>	
La Maison de la Ruralité	1 000,00 €
Association Musicastelles	1 500,00 €
<b>SPORTS ET LOISIRS</b>	
Club Alpin du Pays de la Mée	2 300,00 €
<b>ECONOMIE - EMPLOI</b>	
Union des commerçants et artisans de Rougé (UAC)	2 250,00 €
<b>AUTRES</b>	
Outil en Main du Castelbriantais	1 500,00 €

**DÉCISION**

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'attribuer, pour l'année 2023 et conformément aux crédits provisionnés, les subventions de fonctionnement aux associations mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président ou le M. Vice-Président délégué à signer les documents correspondants.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 29 juin 2023



Le Président,

  
Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20230705-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2023

Publication le : 05-07-2023



Le Président,

  
Alain HUNAUT

Communauté de Communes Châteaubriantais

Bureau communal du 29 juin 2023